

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VOUVRAY SUR HUISNE
LE MARDI 18 FEVRIER 2020 à 20h30

Date de la Convocation
10 /02/2020
Date d'affichage
10 /02/2020
Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 7

L'an deux mil vingt le dix-huit février à vingt heures trente.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. CIRON Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : M CIRON Jean-Pierre, Mme COMBE Dominique, M LEBRETON Roger, M CRUCHET Stéphane, M de MONTESSON Gonzague, M AATZ Christian, Mme ALLAIRE Danièle,

Pouvoir :

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M THOMELIN François

Etaient absents : M CHARTIER Mathieu, M FOURMY David ,M BOIRET Bruno

Secrétaire de séance : M CRUCHET Stéphane.

Conseil municipal du 21/01/2020 : le compte rendu du conseil municipal du 21/01/ 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION 2020-005 : Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et décide :

De ne pas augmenter la part communale des quatre taxes (taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie), et de rester à taux constants.

Par conséquent, les taux sont les suivants pour l'année 2020 :

- Taxe d'habitation : 12.14 %
- Taxe foncière bâtie : 7.69 %
- Taxe foncière non bâtie : 22.90 %

DELIBERATION 2020-006 : Attributions et versements des subventions aux associations pour l'année 2020.

Le Maire propose aux conseillers d'attribuer les subventions aux associations et autres organismes pour l'année 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

➤ ALOISIA SCS	100 €
➤ Association des Maires de la Sarthe	24 €
➤ Comice Agricole Tuffé	150 €
➤ Fonds Solidarité Logements - Conseil Déptal	100 €
➤ Restaurants du Cœur	100 €
➤ MFR CFA Coulans sur Gee	100 €
➤ Telethon	100 €
➤ Divers dont voyage scolaire	200 €

Soit un montant total de 874.00 € qui seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la commune.

DELIBERATION 2020-007 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR REHABILITATION DE LA MAIRIE

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020. le(s) projet(s) susceptible(s) d'être éligible est :

1 – REHABILITATION DE LA MAIRIE

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	5 987.25 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR 50 %	9 978.74 €
FNADT	
Conseil Régional 20 %	3 991.49 €
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	19 957.48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2020
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 22 h 30. Le Maire Jean-Pierre CIRON.

